



LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT / SECTEUR DE LA TUILERIE

⇒ L'armature urbaine et paysagère

★ Renforcer l'armature urbaine et paysagère du centre-bourg

Il s'agit de requalifier les espaces publics existants et d'en créer de nouveaux pour mettre en place un réseau d'espaces publics structurants et hiérarchisés, redonnant la place au piéton et permettant la mise en place d'un cadre de vie qualitatif et cohérent à l'échelle du quartier.

La rue Jean Jaurès et le parvis du pôle médical :

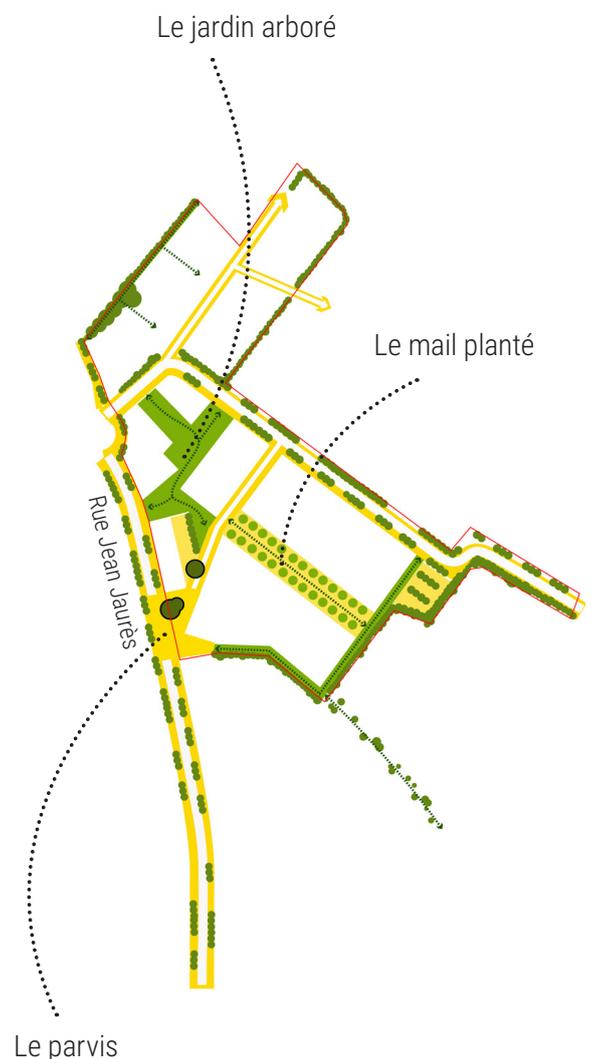
Au niveau du pôle médical, un nouveau parvis est à créer. Celui-ci permet de gérer et sécuriser l'intersection de la rue Jean Jaurès et des nouvelles voies de dessertes secondaires et de marquer le seuil du nouvel équipement médical. Un aménagement qualitatif entre la rue Jean Jaurès et le quartier résidentiel (lotissement du petit pré) est à créer, ainsi qu'entre les axes à créer et le contexte existant.

Le parc/jardin :

Les bosquets boisés existants sont préservés et valorisés par la création d'un parc / jardin public favorisant les liaisons douces à travers les îlots bâtis et pouvant accueillir des usages récréatifs (loisirs, détente...).

Le mail planté :

La création d'un mail planté permet d'augmenter l'offre de stationnement à proximité des écoles et du pôle médical tout en proposant un espace accueillant, apaisé, densément planté et ombragé. Le sol de cet espace à dominante minérale doit être traité de manière qualitative et éviter l'emploi du vocabulaire routier (enrobé, multiplication des bordures...). La trame arborée doit être mise en place dans de bonnes conditions : des fosses de plantations généreuses (12 m³ min par arbre), et un sol perméable au niveau du système racinaire. Les troncs doivent être mis à distance du stationnement. Ainsi, les arbres plantés peuvent être accompagnés d'une végétation arbustive et herbacée de manière à créer des îlots de végétation foisonnante participant à l'insertion urbaine et paysagère des véhicules stationnés.



⇒ Les accès et fonctionnement viaire

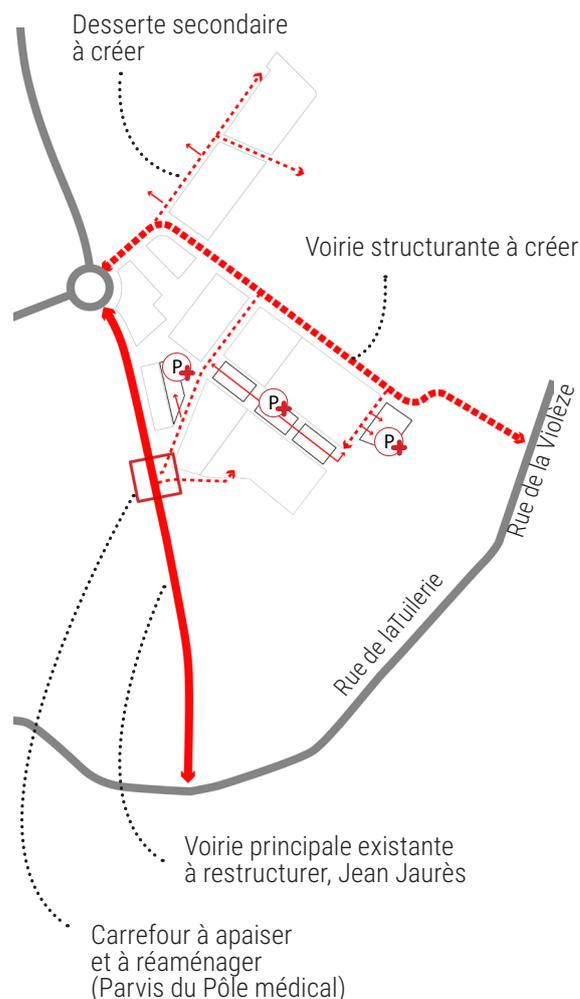
★ Désengorger et mailler le centre-bourg

Il s'agit de désengorger le centre-bourg par la création d'une rue structurante dans le prolongement de la rue de la Violèze. Cette nouvelle voie permet la desserte directe de l'École maternelle, de la bibliothèque et de la maison des solidarités. Libérée d'une partie de la circulation, l'artère principale du centre bourg (la rue Jean Jaurès) est plantée et restructurée.

Une attention particulière doit être apportée au croisement de rues, au niveau du parvis du Pôle médical, de manière à traiter le carrefour de manière qualitative et à créer un parvis apaisé et sécurisé.

★ Anticiper et prévoir une offre de stationnement optimisée

D'une manière générale, il s'agit d'améliorer le stationnement autour des écoles. Des espaces de stationnements complémentaires sont à prévoir, comme pour le Pôle médical par exemple. Une logique de mutualisation de ces places de stationnement avec d'autres équipements est à encourager.

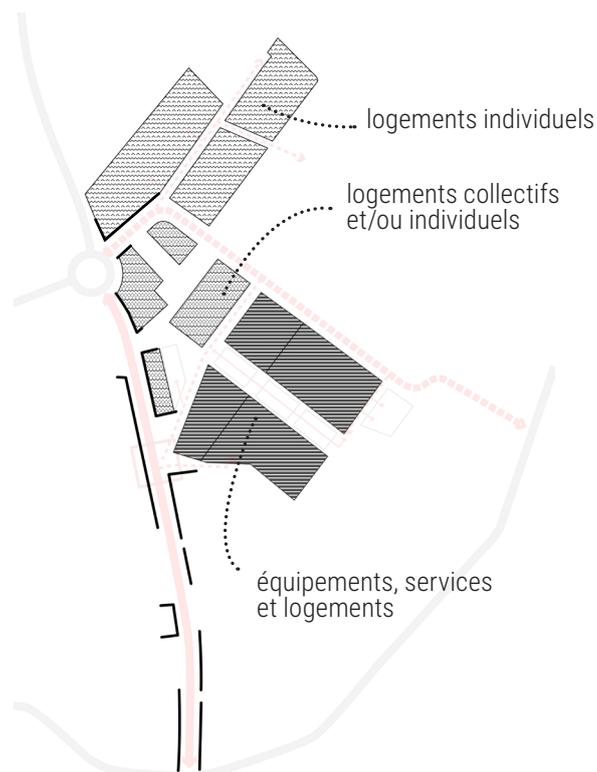


⇒ Programmes de construction

★ Densifier le centre-bourg et diversifier les formes urbaines et les programmes de construction

L'implantation du pôle médical devra être encouragée sur le secteur, avec création d'un bâtiment «repère» à l'entrée, avec façade visible depuis l'artère principale du centre-bourg et stationnement minute côté rue. L'opération doit également prévoir le développement de programmes d'équipements et de logements diversifiés. Les nouvelles opérations bordant la rue Jean Jaurès doivent s'aligner sur l'espace public de manière à cadrer et structurer l'artère principale.

L'espace public au sein des opérations doit être travaillé dans la même logique que les espaces publics du centre-bourg, qui doivent faire l'objet d'une requalification paysagère générale et cohérente.



Orientations d'aménagement / secteur la Tuilerie



Parvis du Pôle médical
Carrefour à restructurer,
à apaiser
et à sécuriser

le petit prés

Rue Jean Jaurès

Rue de la Tuilerie

Rue de la Violèze



Armature urbaine et paysagère

-  Espaces publics à dominante végétale à créer (usages doux et récréatifs)
-  Espaces publics à dominante minérale à créer (espaces apaisés, priorité au piéton et revêtements de sol qualitatifs)
-  Plantations arborées et lisières végétales (arbusives et arborés) à créer
-  Arbres existants structurants à conserver et/ou à remplacer
-  Cheminements piétons à créer
-  Positionner les façades bâties (proches de l'alignement)

Accès et fonctionnement viaire

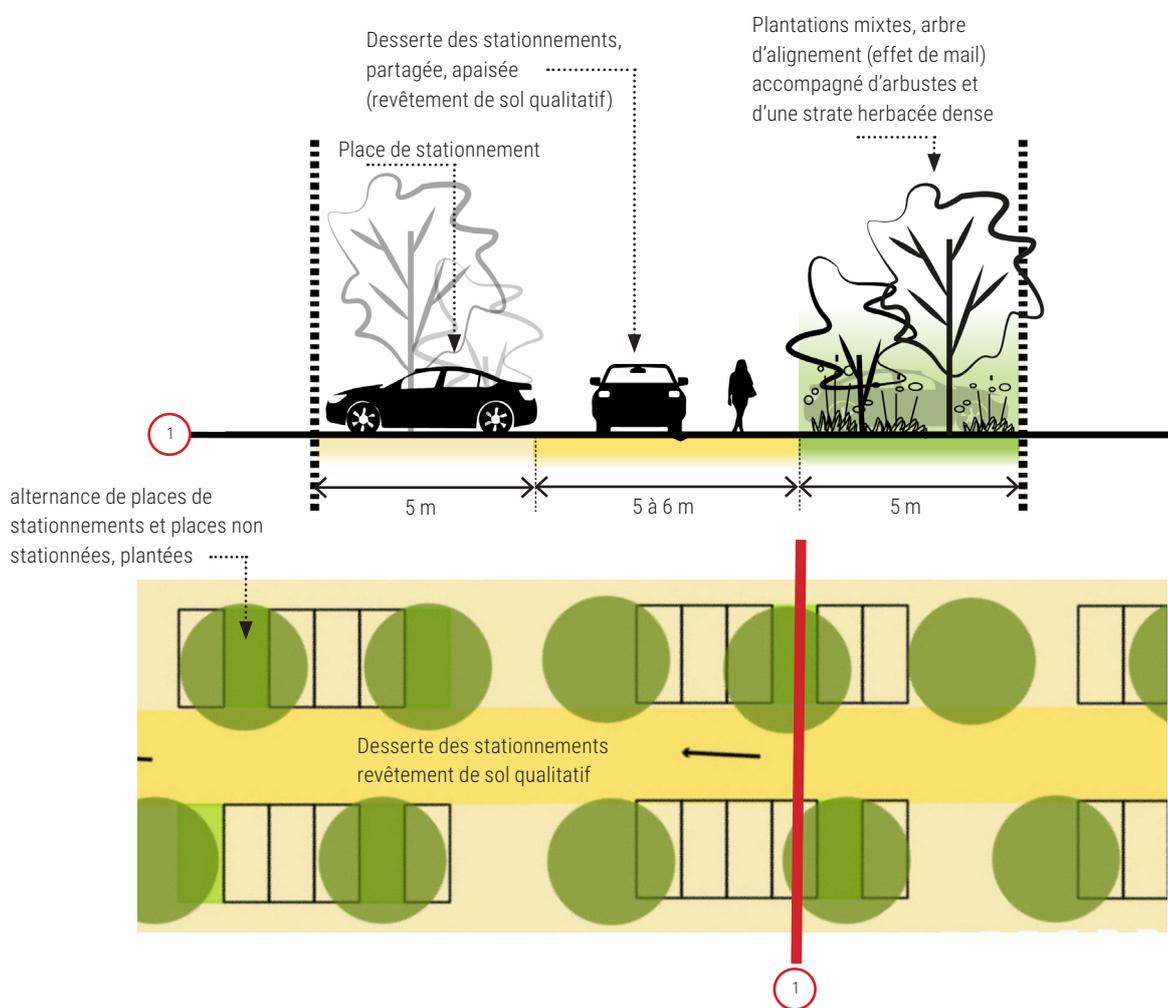
-  Voirie principale à restructurer
-  Voirie structurante à créer
-  Voirie de desserte secondaire à créer
-  Poches de stationnements à créer

Programmes et de construction

-  Équipements, services et logements
-  Logements individuels et/ou collectifs
-  Logements individuels (maisons en bande et/ou groupées)

Le mail planté et stationné : profil type

- Gabarit général esp. public : 11 m
- Stationnement : oui (favoriser la perméabilité du sol par la plantation des stationnements)
- Desserte de stationnement par sens unique
- chaussée partagée, apaisée, au revêtement de sol qualitatif
- Inscription des stationnements sous une trame arborée dense (alternances places stationnées et places non stationnées intégralement plantées d'arbres et d'arbustes)



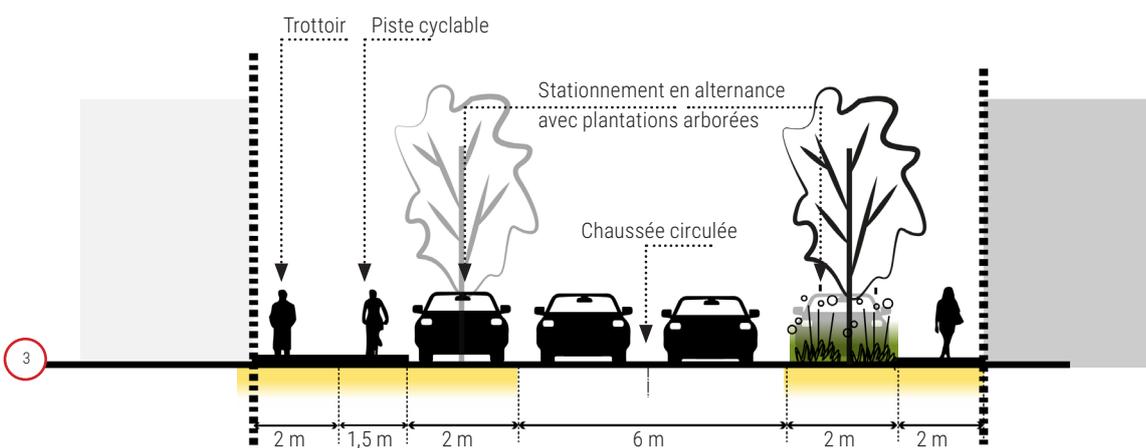
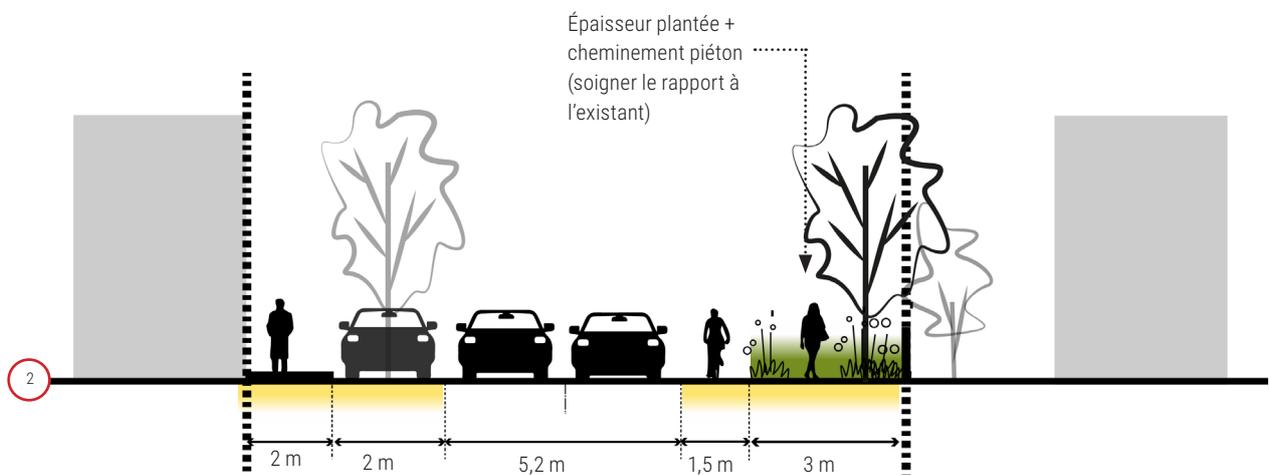
Les rues structurantes : profils types

Rue Jean Jaurès restructurée :

- Gabarit général esp. public : environ 15-16 m
- Double sens, chaussée de 6 m (passage possible de camion et du bus)
- Trottoirs et/ou cheminements piétons
- Stationnement longitudinal : oui
- + piste cyclable à conserver
- Plantations arborées en bande et/ou en alignement

Nouvelle voie créée :

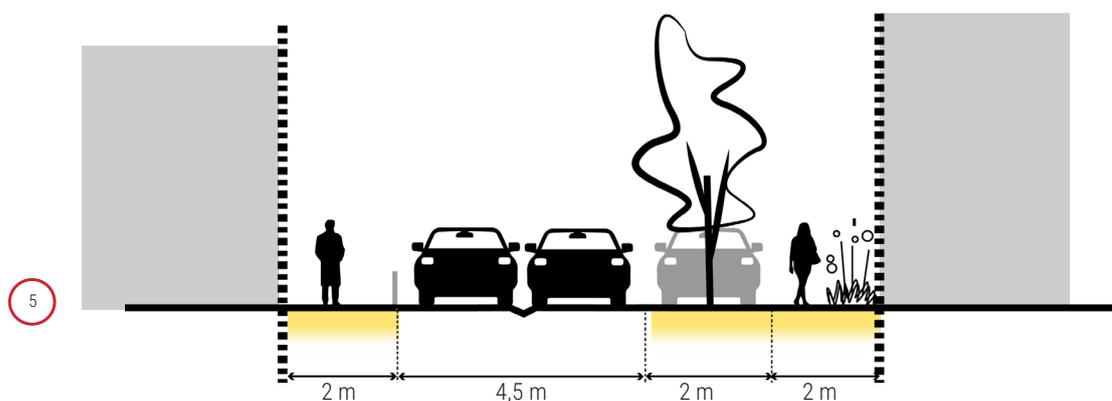
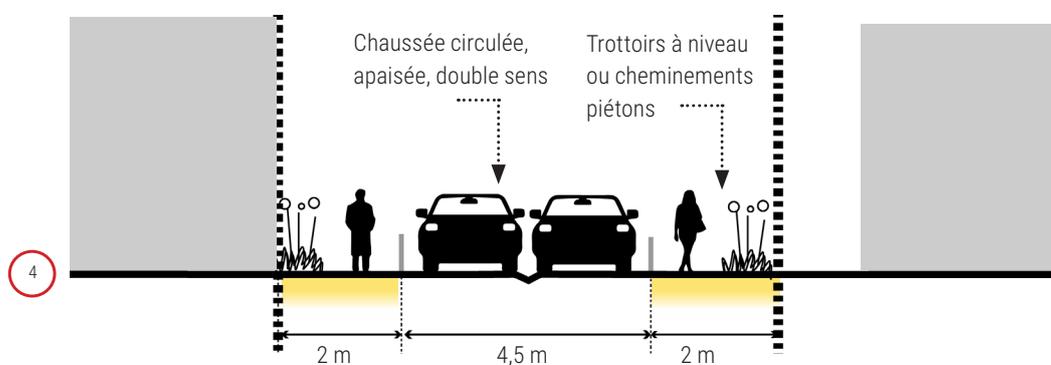
- Gabarit général esp. public : environ 13 à 14 m
- Double sens, chaussée de 5,2 m
- Trottoirs et/ou cheminements piétons
- Stationnement longitudinal : oui
- + piste cyclable à créer
- Plantations arborées en bande et/ou en alignement



Les rues secondaires : profils types

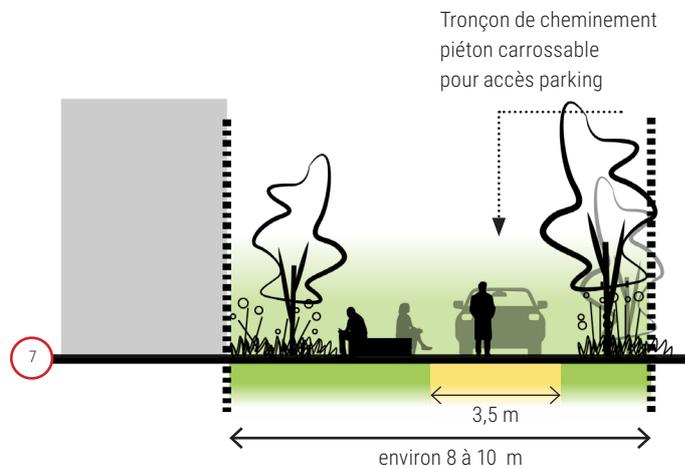
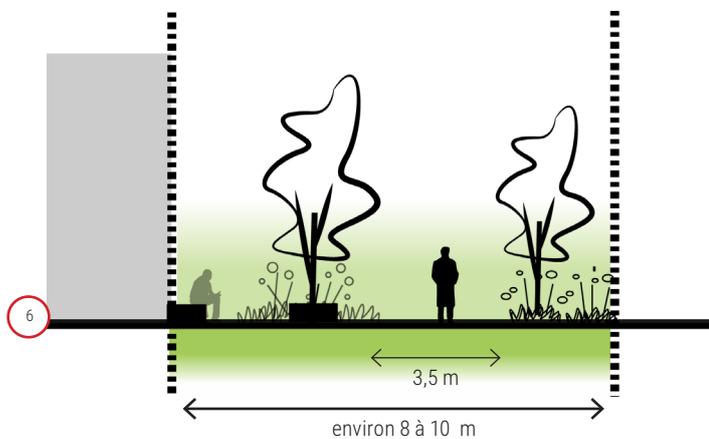


- Gabarit général esp. public entre 8 et 11 m
- Double sens : chaussée de 4,5 m
- Trottoirs et/ou cheminements piétons à niveau
- Stationnement longitudinal : selon les cas



Les traverses et cheminements piétons : profils types

- Uniquement piéton (et vélo)
- peut servir d'accès parking sur certains tronçons uniquement (voir coupes 2)
- Sol au maximum perméable, planté, ambiance végétale dominante (dans la mesure du possible, certains arbres existants sont conservés)



ouverture visuelle possible au contact des espaces collectifs et des équipements publics

